

COMPTE-RENDU DU CONSEIL DE L'ECOLE DOCTORALE MADIS DU MARDI 11 JANVIER 2022 (en visio)

Présents :

AARAB Aïcha, AKJOUJ Imane, BELKOURA Lotfi, BOYER Rémi, BRISSET Stéphane, BUGNER Claire, CANCES Clément, CASIEZ Géry, FRICAIN Emmanuel, DEBUYSSCHERE Malika, EL MIMOUNI Kamal, JONVAL Maxime, JOURDAN Laetitia, HAMMADI Slim, KOEHL Ludovic, Stéphane LECOEUICHE, LEFRANC Marc, MACAIRE Ludovic, MAIDA Mylène, MARCHAND Lilian, MARINEL Cédric, MULLER Christophe, NICOL Olivier, OULD BOUAMAMA Belkacem, PETIT Jimmy, POPESCU-PAMPU Patrick, RODRIGUEZ Joaquim, SMETS Aurore, TAKI Abdelmajid.

Excusés :

CARON Jean, DAVID Robert, ROUVOY Romain, SALLE Béatrice.

Ordre du jour :

- Doctorants élus au conseil de l'ED MADIS
- Approche par compétences (présentation du Collège Doctoral)
- Bilan 2021
 - Avant, pendant et après la thèse
 - Fonctionnement de l'ED
- Projet 2022
 - Règlement intérieur
 - Renouvellement des bureaux de domaine
 - Priorités 2022
 - Budget
 - Calendrier
- Questions diverses

14h00 – Début du conseil via zoom

Mr Macaire souhaite la bienvenue aux nouveaux représentants des doctorants : Mr Jonval Maxime, Mr Marchand Lilian et Mr Marinel Cédric et remercie Mme Akjouj Imane et Mr Petit Jimmy de poursuivre cette mission au sein de l'ED MADIS. Il présente l'ordre du jour du conseil et invite Mme Aïcha Aarab et Mr Kamal El Mimouni à présenter les missions et projets du Collège Doctoral.

Les documents présentés par le Collège Doctoral et par l'école doctorale MADIS lors de ce conseil du 11 janvier 2022 sont téléchargeables sur le site internet de l'ED MADIS, rubrique Présentation, Comptes-rendus Conseil de l'ED : <https://edmadis.univ-lille.fr/presentation/comptes-rendus-et-reglement-interieur>
https://edmadis.univ-lille.fr/fileadmin/user_upload/edmadis/Documents_MADIS/Comptes-rendu_et_rapports/MADIS/Presentation_MADIS_11_janvier_2022_Clg_doctoral.pdf

Suite à la présentation de Mme Aarab et de Mr El Mimouni, les membres du conseil sont invités à poser des questions.

Mr Casiez souhaite connaître les blocs de compétences.

Mr El Mimouni indique qu'ils sont consultables sur ADUM mais qu'il peut également les envoyer par email.

Mr Popescu-Pampu relève que le doctorat est inscrit au certificat au sein du RNCP (répertoire national des certifications professionnelles), mais qu'est-ce que cela change par rapport à avant ?

Mr El Mimouni : Le RNCP permet de garantir le niveau de qualification des formations. C'est un certain nombre de compétences qui sont acquises par le doctorant mais en général il ne sait ni en parler, ni les mettre en avant. Sur ADUM, il est proposé 6 blocs de compétences et c'est le doctorant qui les évalue lui-même. Le collège doctoral va proposer un accompagnement car il ne suffit pas de cocher une case pour justifier d'une compétence.

Mme Aarab ajoute que le suivi d'une formation ne fait pas valider une compétence mais c'est l'expérience qui valide une compétence.

Mr El Mimouni informe que dans les compétences acquises, il y a aussi une part de l'expérience du doctorant et il est important de l'aider à identifier les expériences transférables acquises pendant la thèse.

Mr Nicol indique qu'il a soutenu sa thèse il y a 7 ans et que c'est bien de formaliser tout cela pendant la thèse. Le monde professionnel ne connaît pas bien le doctorat mais le doctorant ne connaît pas bien le monde de l'entreprise. Qui a identifié et rédigé les blocs de compétences ?

Mr El Mimouni a conscience qu'il y a plusieurs blocs qui manquent. Tout est à démontrer et à justifier mais il y a eu une consultation nationale qui a cherché à valider des blocs de compétences pour toutes les disciplines.

Mr Nicol estime que ces blocs sont intéressants mais il souligne que pendant sa thèse, un doctorant n'est pas manager d'une équipe, il ne fait pas d'encadrement d'ingénieurs ou techniciens.

Mr Ould Bouamama indique que Polytech doit identifier des compétences pour les élèves ingénieurs. Le doctorat a une compétence innovation que les ingénieurs et masters n'ont pas forcément. Les étudiants ingénieurs et masters n'ont pas cette fonction de management mais il faut faire attention pour le doctorat de ne pas sous-évaluer les compétences. En France, le PhD n'a pas sa vraie valeur et il y a beaucoup de travail à faire vis-à-vis des entreprises. Il est important que les doctorants connaissent leurs vraies valeurs sur les compétences qu'ils ont acquises. Lorsqu'ils cherchent un emploi, les doctorants sont heureux de trouver un travail mais ils sont payés comme un ingénieur ou un master.

Mr Cancès interroge sur le portfolio de compétences.

Mr El Mimouni indique que le portfolio de compétences, pour le doctorant, c'est plutôt un portefeuille de valorisation. Les certifications viendront plutôt du doctorant lui-même : tout d'abord la valorisation de son parcours et ensuite la certification.

Mr Cancès mentionne que le doctorant prend conscience qu'il a toutes ses compétences évaluées pendant la thèse mais que pour l'instant il n'y a pas de certification dans un premier temps.

14h50 : Fin de la présentation du Collège Doctoral. Mr Macaire remercie Mme Aarab et Mr El Mimouni pour leur présentation des missions du collège doctoral, des blocs de compétences et les réponses apportées aux questions des membres du conseil.

Mr Macaire débute la présentation du bilan 2021 de l'ED et mentionne entre autres qu'à la date du 6 janvier 2022, 219 doctorants se sont inscrits et ont obtenu leur certificat de scolarité. A l'issue du bilan 2021, Mr Macaire invite les membres du conseil à poser leurs questions.

Mr Cancès demande si une thèse financée par un projet ANR, ou une cotutelle, rentre dans les contrats doctoraux ou non ?

Mr Macaire répond que ce type de financement ne fait pas partie des contrats doctoraux. Si un laboratoire a un projet ANR et qu'il y a un contrat doctoral d'établissement financé par une ANR, cela ne rentre pas dans le tableau des contrats doctoraux. Les cotutelles ou fonds propres ne rentrent pas forcément dedans car il n'y a pas forcément de co-financement d'un établissement.

Ce sont tous les dossiers vus au conseil de l'EDSPI en juin 2021. Cette année, il y a 37 doctorants. Concernant la proportion, sur environ 60 à 70 doctorants inscrits chaque année, il y a un peu plus de la moitié qui est concerné.

Mr Koehl remercie Mr Macaire pour sa présentation et notamment le bilan sur l'impact du covid auprès des doctorants. Au niveau du recrutement, la durée moyenne de thèse a augmenté, mais a-t-on ressenti une faiblesse ou une stabilité au niveau du recrutement ?

Mr Macaire : les effectifs 2020/2021 sont stables. Pour 2021/2022, les chiffres ne sont pas encore connus car il y a des inscriptions en cours. Les bons candidats ayant plusieurs opportunités en France ou à l'étranger, il a été constaté qu'il y avait moins de désistements quand il y avait audition des candidats. Par exemple, pour les projets AI@PhD et PEARL, il y a eu des auditions et il y a eu moins de perte de candidats. Le fait d'avoir des auditions démontre que si le candidat est réellement motivé, il va devoir préparer une présentation, ce qui demande un effort de sa part mais il pourra également poser ses questions, ce qui permet de rassurer le candidat. Dans le règlement intérieur, il est mentionné la possibilité de faire des auditions pour tous les contrats doctoraux.

Mr Koehl avait lu cela dans le règlement intérieur et il pense que c'est un bon point. Il fait également part qu'il est intéressant de regarder la durée moyenne des thèses sur plusieurs années universitaires.

Mr Macaire ajoute que le Covid a impacté les doctorants car de nombreux CSI D4 (comité de suivi individuel de thèse) ont été faits cette année. Les chiffres pour les inscriptions et soutenances sont indiqués dans la présentation téléchargeable sur le site internet de l'ED.

https://edmadis.univ-lille.fr/fileadmin/user_upload/edmadis/Documents_MADIS/Comptes-rendu_et_rapports/MADIS/MADIS-Conseil-2022-01-11-v3.pdf

En 2019, dans le périmètre MADIS, avant le Covid, 65 doctorants ont soutenu. L'impact du Covid a fait chuter le nombre de soutenances, à savoir 53 soutenances en 2020, et 60 soutenances en 2021. L'ED n'a pas encore retrouvé en 2021 le niveau de soutenance de thèse de 2019. Il y a donc réellement un fort impact du Covid sur le déroulement des thèses.

Mr Koehl revient sur l'appel de l'ED concernant la prolongation des contrats. Les doctorants déclarent-ils leurs difficultés, cela a-t-il bien fonctionné ou pas ?

Mr Macaire indique que l'enquête faite en juillet 2020 a permis la prolongation de nombreux contrats de travail. N'étaient éligibles que les doctorants financés par un contrat doctoral d'établissement, ainsi que les CIFRE mais cela dépendait aussi des co-financeurs. La difficulté est que l'on a de moins en moins de thèses financées par un seul financeur. A chaque fois, les prolongations ont fait l'objet d'un accord de chaque co-financeur. La Région des Hauts-de-France a soutenu les demandes de prolongation. Malheureusement, tous les doctorants n'étaient pas éligibles.

Mr Macaire met à la disposition des laboratoires et établissements la liste nominative des prolongations accordées aux doctorants de l'ED MADIS.

Si aucune autre question concernant le bilan 2021, Mr Macaire propose de passer au projet 2022 de l'ED ayant pour points le règlement intérieur, le renouvellement des bureaux de domaine, les priorités 2022, le budget et le calendrier.

Mr Cancès souhaite une précision concernant les jurys de thèse : un collègue qui vient de Marne-La-Vallée, à savoir la majorité des collègues de l'Université Gustave Eiffel car situés à Champ-Sur-Marne, est-il considéré comme local ou extérieur ?

Mr Macaire répond qu'il est considéré comme extérieur, par contre les collègues qui sont sur le site lillois sont considérés comme locaux. C'est la même chose pour les rapporteurs. Mais c'est mieux lorsque les jurys sont les plus ouverts possible.

Mr Macaire informe que le texte relatif au déroulement de la césure a été un peu modifié suite à la remarque de Mr Brisset.

Mr Brisset indique qu'il ne comprend pas la partie sur le début de la période de césure (article 10 du règlement intérieur de l'ED).

Mr Macaire précise que la césure devrait coïncider avec les semestres, à savoir pour la 1^{ère} période le 1^{er} semestre, de septembre à janvier et pour la 2^{ème} période, le second semestre.

Mr Brisset souligne que sur le texte initial (version précédente), il était noté sur la même année universitaire.

Mr Macaire ajoute que cela émerge sur 2 années consécutives. Le doctorant doit s'inscrire tout de même chaque année.

Mr Brisset rappelle que l'arrêté de 2016 ne fixe pas de minima.

Mr Macaire informe qu'il y a eu des directives du Ministère. L'établissement qui était à la pointe concernant les césures était Paris-Saclay. L'Université de Lille applique les recommandations du collège doctoral de Paris-Saclay car elle est la plus avancée. Cela permet de cadrer la procédure de césure, responsabilité aux Vice-Présidents, pour des cas exceptionnels dans l'intérêt de l'établissement et du doctorant de diminuer la période de césure pour la ramener à 3 mois. Pour la durée, il y a le cadre général, mais il y a aussi les exceptions.

Mr Brisset convient que les césures pour les masters et niveaux en dessous doivent être calquées sur des semestres en raison des organisations pédagogiques et validations de modules. Mais dans le cadre d'une formation doctorale, c'est un peu différent.

Mr Macaire précise qu'à Paris-Saclay et à l'Université de Lille, le but de calquer les demandes de césure pour le doctorat sur des semestres est que toutes les demandes peuvent ainsi être traitées en même temps par une commission. La gestion au fil de l'eau est fastidieuse car les doctorants de MADIS étant tous financés, la gestion passe par des avenants pour interrompre les contrats, ce qui n'est jamais simple. Quand il y a des cas exceptionnels (problèmes de santé, cas de force majeure, ...), les demandes de césure peuvent être traitées au fil de l'eau par le Vice-Président Recherche.

15h40 : Mr Macaire demande aux membres du conseil s'il y a des remarques particulières ou une opposition au règlement intérieur. Avis favorable des membres du conseil de l'ED MADIS pour le règlement intérieur. Mr Macaire informe que le règlement intérieur sera mis sur le site internet de l'ED. https://edmadis.univ-lille.fr/fileadmin/user_upload/edmadis/Documents_MADIS/Comptes-rendu_et_rapports/MADIS/Reglement_Interieur_MADIS-631-valide_par_Conseil_MADIS_2022-01-11.pdf

Renouvellement des bureaux de domaine de l'ED MADIS :

Lors de ce conseil du 11/01/22, Mr Macaire propose de valider la composition du bureau par le conseil MADIS. Il détaille le calendrier proposé et la présentation des bureaux.

Questions diverses :

Mr Petit souhaite clarifier l'entretien à faire par le doctorant pour candidater. Est-ce un entretien supplémentaire avec l'ED en complément de celui fait avec le directeur de thèse ?

Mr Macaire confirme que c'est effectivement un entretien supplémentaire. Par exemple, pour le projet AI@PhD (Intelligence Artificielle), un représentant du bureau de domaine, le financeur, le directeur de thèse et le candidat participent à l'entretien.

Mr Petit souhaite connaître le but de cet entretien.

Mr Macaire explique que cela permet d'identifier les motivations profondes du candidat, de vérifier qu'il a bien discuté au préalable avec le directeur de thèse et de permettre au candidat de poser des questions.

Mr Petit indique que les motivations profondes sont déjà abordées lors de l'entretien avec le directeur de thèse.

Mr Macaire acquiesce à cette remarque mais l'entretien incluant notamment un représentant du bureau de domaine de l'ED donne un regard plus officiel et le doctorant peut poser des questions (financement de la thèse, date de démarrage, etc...). Dans un premier temps, les auditions seraient faites uniquement pour les candidats classés 1^{er}. Cela peut permettre d'éviter les candidatures fictives des candidats qui postulent à divers endroits mais qui ne sont pas réellement motivés par le sujet.

Mr Petit souligne que les entretiens génèrent beaucoup de stress et qu'il faut dégager du temps alors que les étudiants sont occupés avec le stage de master. Un conseil est donné aux étudiants de candidater à plusieurs endroits et ne pas mettre tous les œufs dans le même panier. De plus, le financement total n'est jamais garanti.

Mr Macaire ajoute que lors de l'entretien, c'est aussi l'occasion de rappeler au laboratoire concerné et au futur doctorant d'effectuer les démarches pour le FSD (fonctionnaire sécurité défense). L'ED va sensibiliser les laboratoires et candidats au ZRR (zone à régime restrictif).

Mr Popescu-Pampu indique qu'il était sceptique quant à l'obligation de faire cela. Il tenait que soit noté que l'on pouvait organiser l'entretien mais pas systématiquement. Ceux qui proposent un sujet de thèse, à eux de décider si le candidat est le meilleur pour leur sujet et si le candidat est motivé. Il est d'accord pour que les directeurs de thèse soient sensibilisés sur l'importance du choix du candidat mais il ne voit pas ce qu'une audition par le bureau tout entier pourrait mieux sentir à ce niveau-là. Il faut éviter qu'un candidat soit retenu sans avoir discuté au préalable avec le directeur de thèse.

Mr Macaire souligne qu'il y a eu parfois des désistements et cela a posé des problèmes. L'entretien peut permettre de diminuer cela. Cela a été le cas pour les projets AI@PhD et PEARL.

Mr Popescu-Pampu ajoute que les désistements sont normaux lorsque le candidat postule à plusieurs endroits. L'expérience va indiquer si le besoin se fait sentir, ce n'est donc pas obligatoire. Les auditions sont prévues mais non obligatoires, cela laisse donc une marge de manœuvre.

Mr Macaire espère que l'audition devrait permettre d'attirer de très bons candidats. On verra à l'usage ce que cela donne. Il précise que ce n'est pas tous les membres du bureau qui participeront à l'audition mais un seul membre.

Mme Akjouj soulève une question sur l'uniformisation pour le recrutement des doctorants car elle a constaté qu'entre les laboratoires CRISTAL et PAINLEVE, il y a deux fonctionnements différents. PAINLEVE sélectionne sur un trio encadrant/sujet de thèse/candidat tandis que CRISTAL sélectionne d'abord encadrant/sujet de thèse et ensuite un classement à l'intérieur.

Mr Macaire informe que ce classement est du ressort de chaque laboratoire. Les laboratoires qui remontent un classement ont toute liberté pour prendre leur décision. Par exemple, CRISTAL valide au sein du conseil scientifique du laboratoire, puis conjointement avec le conseil de l'unité. Les dossiers ont été vus au préalable par une commission ad hoc qui donne leur avis, puis le classement final remonté par le laboratoire est validé par le conseil. Chaque laboratoire classe notamment le couple sujet/candidat selon leurs propres critères et le bureau de domaine étudie leur proposition.

Mr Lecoeuche a découvert qu'il y avait 2 nouveaux collègues de l'IMT dans le domaine informatique.

Mme Jourdan confirme qu'à l'époque, 1 seule personne pour CRISTAL, faisait partie du domaine. Maintenant, 2 personnes sont membres : 1 pour CRISTAL et 1 pour CERI SN afin que les 2 laboratoires soient représentés.

Mr Macaire ajoute que cela permet aussi d'avoir des relais de l'ED quand des collègues ont des questions.

Mr Popescu-Pampu demande si le règlement intérieur ne devrait pas passer par un vote ?

Mr Macaire propose que le règlement intérieur soit considéré comme validé car aucune opposition ferme n'a été émise.

Il présente ensuite les priorités pour 2022.

Mr Petit remarque qu'une enquête est prévue en 2022 auprès des doctorants, mais il y a déjà eu une enquête.

Mr Macaire confirme qu'une enquête menée par le RNCD (réseau national des collèges doctoraux) auprès des doctorants a eu lieu sur ADUM mais on ne sait pas dans quels domaines ils sont car cela concerne tous les doctorants en France.

Mr Petit sollicite l'accès aux données brutes.

Mr Macaire ne peut répondre à cette demande en raison du RGPD (règlement général sur la protection des données). Le lien pour la lecture du rapport n'a pas été mis, il va le communiquer. L'enquête qui sera mise en place pourra s'inspirer de l'enquête du RNCD en adaptant les questions pour l'ED MADIS.

Mr Petit mentionne que le catalogue des formations en master qui s'affiche sur le site de l'ED est intéressant. Le lien a-t-il été envoyé aux doctorants ?

Mr Macaire répond par la négative car les liens sur les formations vont changer en raison de l'EPE (établissement public expérimental) et cette liste de formations est toute récente. Il va informer les doctorants lorsque les liens seront mis à jour mais il peut d'ores et déjà envoyer le lien vers le rapport du RNCD. Le but de cette enquête était de faire un état des lieux du doctorat en France et de promouvoir le doctorat auprès des décideurs, politiques, etc... pour notamment avoir plus de financements.

Mr Petit souhaite savoir si l'ED MADIS va proposer le passage du TOEFL car lorsqu'un doctorant postule à l'international c'est le TOEFL qui est reconnu, pas le TOEIC qui est français. Le TOEIC évalue la compréhension uniquement, tandis que le TOEFL évalue la compréhension et l'écrit.

Mr Macaire va questionner les professeurs d'anglais s'il est possible de proposer le TOEFL. L'ED va de nouveau essayer de voir s'il est possible de proposer aux doctorants la certification Voltaire car l'année dernière, l'ED n'avait pas pu obtenir les informations.

Mr Ould Bouamama soulève la difficulté des doctorants venant des pays anglophones à suivre des formations dispensées en anglais et souhaite savoir si elles ont été recensées au sein des établissements.

Mr Macaire indique que pour les cours de master, il y a des formations dans le cadre du graduate programme qui sont en anglais. Pour l'instant, les cours de master en anglais n'ont pas été complètement identifiés.

Mr Ould Bouamama informe qu'au sein de Polytech'Lille, des cours sont donnés en anglais et ils pourraient intéresser les doctorants. Il propose d'envoyer à l'ED la liste des cours niveaux 4^{ème} et 5^{ème} année.

Mr Macaire le remercie et précise qu'il aura besoin notamment des noms et coordonnées des contacts, mots clés du cours, titre du module et programme pour chaque module.

Mr Ould Bouamama se chargera d'envoyer toutes les informations concernant les cours en anglais proposés par Polytech'Lille à la direction de l'ED.

16h30 : Fin de la présentation des diapositives.

Mr Petit s'interroge sur le budget non utilisé l'année précédente. Va-t-il pouvoir être utilisé ? L'ED peut-elle prendre en charge le coût de l'impression des thèses ?

Mr Macaire lui fait part que le budget non consommé n'a pas été reporté car dans la fonction publique, le budget est annualisé.

Concernant l'impression des thèses, ce sont toujours les unités de recherche qui prennent en charge les frais.

Mr Petit souhaite avoir des précisions sur l'aide à la mobilité. Le budget 2022 de l'ED prévoit une aide à la mobilité de 2000 euros pour 2 doctorants, soit 1000 euros par doctorant. Pour une mobilité de 3 mois, ce montant est insuffisant. L'aide sera-t-elle cumulable et quelle sera la procédure ?

Mr Macaire informe qu'elle ne sera pas cumulable. Un appel à projet sera rédigé par le comité exécutif. Il sera destiné aux doctorants qui n'ont pas obtenu de financement (exemple : Mobilix).

La mise en place demande encore réflexion.

Mme Bugner informe qu'elle n'a pas pu être présente au début du conseil et est arrivée vers 16h. Elle souhaite connaître le nombre de doctorants inscrits en D1.

Mr Macaire indique que 219 doctorants MADIS sont inscrits pour 2021/2022. A comparer par rapport à l'année précédente, il y avait 244 inscrits. Les inscriptions n'étant pas terminées, on devrait atteindre ce chiffre cette année. Le nombre provisoire de D1 est de 49.

Mme Bugner convient qu'il est trop tôt pour avoir le nombre exact, qui sera plutôt connu fin juin. Elle interrogera l'ED à ce moment-là.

Mr Macaire indique que pour les soutenances, en 2019 (donc avant le covid), il y en a eu 65, en 2020 (donc pendant le covid), il y en a eu 53. En 2021, le nombre de soutenances est de 60. Le niveau de 2019 n'a pas encore été rattrapé.

Pour la cohorte 2020/2021, 101 doctorants étaient inscrits en D3, D4 et D5. 60 ont soutenu leur thèse et 36 se sont réinscrits.

Il remercie chaleureusement la Région des Hauts-de-France qui a accompagné les établissements dans les prolongations des contrats doctoraux.

Mme Bugner indique que si les soutenances se font en N+3 ou N+4, cela n'a pas d'importance pour la Région. Pour les soutenances en janvier, les doctorants ne s'inscrivent pas ?

Mr Macaire explique qu'en 2020/2021, en raison du covid, il y a eu une exception pour permettre aux doctorants de ne pas s'inscrire si la soutenance se déroulait en janvier. La crise sanitaire se poursuivant, les écoles doctorales ont demandé de reconduire cette exception mais l'Université de Lille n'a pas accepté cette demande. Les doctorants soutenant en janvier ont dû se réinscrire.

Mme Bugner souhaiterait savoir si les perspectives 2022 ont été abordés car dans 2 semaines, il y a la date limite de dépôt des sujets sur la plateforme et il y a une pièce à fournir par les écoles doctorales.

Mr Macaire indique qu'il a abordé les projets 2022 mais n'a pas évoqué le dépôt des sujets car c'est du ressort des laboratoires. Pour le dépôt des sujets, un avis est donné par l'ED uniquement sur la direction de thèse.

Mr Rodriguez souhaite connaître les pièces supplémentaires à fournir par les autres partenaires ?

Mme Bugner précise qu'un avis de l'ED est demandé notamment sur le taux d'encadrement du directeur de thèse et qu'il n'y a pas de point bloquant. La Région ne voit pas les avis défavorables.

Mr Macaire montre aux membres du conseil le tableau à compléter pour la Région.

Mme Bugner demande si GEMTEX est sur une seule ED ou sur d'autres ED ?

Mr Macaire informe que GEMTEX émerge sur deux ED : MADIS pour les automaticiens et ENGSYS pour les mécaniciens.

Mme Bugner espère qu'il n'y aura pas de bug dans le paramétrage de l'application de la Région.

Mr Macaire ajoute que pour le département COSYS, c'est la même chose que GEMTEX, une partie émerge sur MADIS et une autre partie sur ENGSYS.

Mr KOEHL confirme que GEMTEX émerge effectivement sur les 2 ED, MADIS et ENGYS.

Mr Macaire indique que le rapport de l'enquête du RNCD auprès des doctorants et la liste des modules de master vont être envoyés par email aux doctorants.

16h45 : Fin de la présentation de Mr Macaire. Il conclut en présentant le calendrier 2022 concernant les prochains comités exécutifs et conseils et propose de noter dès maintenant dans les agendas le prochain conseil sur les contrats doctoraux, le 3 juin 2022.

Mme Bugner répond « 1^{er} arrivé, 1^{er} servi ». Mais si des problèmes de dates se posent avec les conseils des autres ED, une autre personne sera envoyée, par exemple Mr Frédéric Leburgue pour les STIC. Plus on est en amont, mieux c'est car elle peut faire des ajustements. Mme Bugner informe que cette année, la Région a financé 125 sujets sur liste principale et cette année la liste secondaire a été peu sollicitée, seulement 9 dont 2 pour SPI. Il y a une réactivité. Jusqu'en septembre, possibilité de changer de candidat sans discussion auprès de la Région



Professeur Ludovic Macaire
Directeur de l'école doctorale MADIS

Compte-rendu rédigé suite aux prises de notes de Malika Debuyschere et corrigé par Aurore Smets.